

**DÉLIBÉRATION N° 227 DU SYNDICAT MIXTE
SÉVERAC CARREFOUR AVEYRON**

Délibération prise en séance du 23 JUILLET 2026 à 11H20

L'an deux mille vingt-six, le 23 Juillet à 11H20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « SÉVERAC CARREFOUR AVEYRON » à la Mairie de SÉVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Florian CREYSSELS, M. Fabrice FRAYSSINET, Mme Béatrice GIRAL-VIALA, Mme Evelyne ESTRISPEAU, Mme Valérie SALLES

Etaient absents et représentés :

- Mme Christine MARTIN a donné pouvoir à Mme Evelyne ESTRISPEAU

Le secrétaire de séance : M. Florian CREYSSELS

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 17 février 2026

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 23 juillet 2026 ont été adressés à ses membres le 17 juillet 2026 ;

En application des statuts du Syndicat Mixte renvoyant aux articles Article L5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, un compte-rendu de la séance précédente a été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le compte-rendu ci-annexé.

Le Président du Syndicat mixte



Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
--

- | | | |
|---|---------------------------------|---|
| - | Nombre de membres en exercice : | 9 |
| - | Nombre de membres présents : | 7 |
| - | Nombre de suffrages exprimés : | 8 |